

Paiement direct pension alimentaire

Par Roland, le 29/06/2011 à 18:39

Bonjour,

Accusé par mon ex du non paiement de la pension alimentaire des enfants, un paiement direct a été mis en place via un huissier de justice.

Or, il n'y a pas d'impayés, mes relevés de compte le prouvent.

Quels sont mes recours? Comment puis-je me retourner contre elle afin de récupérer les sommes que j'aurai versées deux fois?

Je suis auto entrepreneur et mon compte personnel a été saisi faute d'employeur.

Merci pour vos réponses.

Roland.

Par cocotte1003, le 29/06/2011 à 19:57

Bonjour, puisque vous payez la pension normalement, demandez à votre banque un listing de vos paiement (se sera payant) et reprene contact avec l'huissier pour qu'il fasse le necessare, cordialement

Par Roland, le 29/06/2011 à 21:27

Bonsoir cocotte1003,

L'huissier ne veut rien savoir, il me dit de saisir le juge de l'execution. Or, ce juge est là pour faire appliquer un jugement, que j'applique...

Quant à la banque, j'ai mes relevés de compte, je pense que cela suffit, non?

Merci pour votre réponse. Cordialement.

Par mimi493, le 29/06/2011 à 22:06

Saisissez le JEX pour obtenir la main-levée, à condition que la pension alimentaire ait été payée intégralement (avec la revalorisation annuelle)